



PROTÉGEZ VOTRE VISAGE

Bayer Gestes Pro



Portez une protection du visage

QUAND LA PORTER :



Lors de la **préparation de la bouillie** : le produit phytopharmaceutique est concentré donc il est recommandé d'avoir une protection maximale du visage lors de cette phase. Lors de l'application de la bouillie, en l'absence de cabine fermée et lors du lavage du matériel : pensez aussi à vous protéger le visage pour éviter le contact par les embruns.



L'**écran facial** est recommandé pour éviter les contacts par projection de liquides ou de granulés.



Les demi-masques ou les masques complets sont recommandés pour éviter tout risque d'inhalation de produits pouvant altérer les voies respiratoires.



Le masque anti-poussières est préconisé lors de la manipulation de semences protégées. Pour une bonne protection, toujours accompagner le demi-masque et le masque anti-poussières **de lunettes** anti-buée.

LAQUELLE PORTER :



Les masques de protection doivent porter le sigle CE et répondre aux normes EN 140. Le masque intégral devra en plus porter le sigle EN 166. Les cartouches adaptées à la manipulation des produits phytopharmaceutiques sont les filtres A2P3 (EN 141, EN 143, EN 14387) à renouveler au minimum tous les 6 mois après ouverture, dès résistance à l'aspiration ou dès la présence d'une odeur suspecte.

COMMENT L'ENTREtenir :



Lavez vos gants après chaque traitement ou préparation de bouillie.



Une fois l'appareil de protection du visage nettoyé, retirez le tablier ou la combinaison puis les gants.



Puis retirez les cartouches du masque dès que les gants sont secs. Nettoyer l'appareil de protection (visière ou lunettes et masque) avec de l'eau savonneuse avant de le sécher et de le stocker. Rangez les cartouches dans une boîte hermétique, à l'abri de la lumière et en dehors du local de stockage des produits phytopharmaceutiques, à côté du masque et des lunettes.



Les E.P.I.* défectueux ainsi que les cartouches usagées seront stockés dans le local phytopharmaceutique puis éliminés par une filière spécialisée.



Prendre une douche après chaque utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ne pas fumer, boire, téléphoner ou manger pendant le traitement. Ne jamais laver les vêtements souillés avec les vêtements familiaux.

**Parce que l'agriculture durable se construit ensemble,
nous plaçons la santé et la sécurité au cœur d'exigences communes.**

Raisonner l'ergonomie, l'organisation du travail, la protection collective et enfin les équipements de protection individuelle. La responsabilité du choix et de la décision du port des E.P.I. revient à l'agriculteur ou à l'employeur de salariés utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Le salarié utilisateur est également responsable de la décision du port de ces équipements.



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

*Équipement de Protection Individuelle